

Frank Mathis : "Les premières constructions bois de grande hauteur commenceront fin 2016, début 2017".



Dans un communiqué commun vendredi 28 mars, les ministres Arnaud Montebourg (Redressement productif), Cécile Duflot (Logement) et Stéphane Le Foll (Agriculture) ont annoncé avoir reçu les pilotes du plan "Industries du bois" de la Nouvelle France Industrielle. Frank Mathis (Mathis SA) co-pilote avec Dominique Weber (Weber Industries) a confié au Moniteur les grandes lignes de ce plan dont la feuille de route doit être présentée avant l'été.

Le plan "Industries du bois" de la Nouvelle France Industrielle vise à réimplanter sur le territoire national les activités de transformation du bois et à accélérer la massification de l'offre, notamment via le développement d'immeubles de grande hauteur (10 étages pour les habitations, 13 pour les immeubles tertiaires). Il s'agit pour ce faire de rendre la filière plus compétitive en améliorant l'accès à la ressource forestière et en développant la construction bois.

"J'ai remis il y a quelques jours à Arnaud Montebourg, Cécile Duflot, et Stéphane Le Foll notre plan qui est maintenant examiné au niveau interministériel, notamment pour en établir le financement" a confié au Moniteur, Frank Mathis (Mathis Sa entreprise spécialiste du lamellé-collé), pilote du plan, en marge d'une visite du futur siège du FCBA (notre article) jeudi 27 mars.

"L'ambition majeure du plan consiste à lever divers freins techniques, réglementaires et culturels, d'abord en qualifiant le produit dans une démarche pilote, puis en le déployant sur le territoire", ont expliqué les ministres du Redressement productif, du logement et de l'Agriculture dans un communiqué commun vendredi 28 mars.

Dans un premier temps nous allons "benchmarker", a détaillé Frank Mathis. Beaucoup d'études et de systèmes constructifs existent déjà. Nous allons tout regrouper et classer puis voir ce que l'on garde."

Un benchmark qui regardera sans doute du côté de l'étranger. En effet si la construction bois progresse en France, surtout dans la maison individuelle, d'autres pays sont plus avancés : les plus récents bâtiments en bois atteignent 8 niveaux en France, 14 en Norvège, 18 en Australie. Des bâtiments de plus de 30 niveaux sont en projet aux Etats-Unis et au Canada.

Mais nous allons aussi étudier le marché, voir quels sont les besoins. Une fois ceci réalisé, nous pourrons établir des cahiers des charges et lancer des appels d'offres. Ensuite nous allons identifier les différentes régions porteuses et déterminer les zones dans lesquelles on pourra implanter les immeubles en bois. En parallèle nous allons lancer de nouvelles études et réaliser des essais. Enfin, un concours en conception-réalisation pour lequel les systèmes constructifs retenus devront être utilisés sera mis en place. Et surtout, tous les travaux et résultats issus du concours devront être reversés à la communauté, et donc à la concurrence. Les premières réalisations sont prévues pour commencer fin 2016, début 2017.